

## COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) de Donges (44)

Compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2014 à 14h00

### *Contexte*

*La Commission de suivi du site (CSS) pour les établissements SFDM, ANTARGAZ et TOTAL à Donges (44), créée par l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2014, se réunit pour la première fois le 3 décembre 2014 à la mairie de Donges. Cette commission remplace le Comité local d'information et de concertation (CLIC).*

*L'objet de cette réunion est de présenter le bilan annuel d'activité des sites de SFDM, ANTARGAZ et TOTAL.*

*La réunion se déroule sous la présidence de Monsieur Joseph CHARRIER, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire.*

### **Ordre du jour :**

1. Introduction
2. Désignation du Bureau
3. Présentation du bilan d'activité des exploitants pour l'année 2014
4. Présentation des actions de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
5. Présentation des actions de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du Ministère de la Défense ;
6. Autres sujets :
  - a. Présentation de l'étude sur la probabilité d'occurrence et le coût des dommages aux tiers des exploitants ;
  - b. Point sur le programme PARI par la DREAL
  - c. Questions diverses

## **1. Introduction**

M. CHARRIER, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Nazaire, ouvre la séance par un tour de table puis indique qu'il doit être procédé à la constitution du bureau de la CSS. Il rappelle qu'il y a cinq collèges :

- Collège de l'État
- Collège des élus
- Collège des exploitants des installations classées
- Collège des riverains des installations classées
- Collège des salariés des installations classées

Il est procédé à la désignation des membres du bureau pour chaque collège.

## **2. Désignation du bureau**

- Administrations de l'État : un représentant de la DREAL ;
- Collectivités territoriales : M. LE ROUX Jean-Pierre, adjoint à la prévention et à la sécurité de la mairie de Donges ;
- Exploitant : M. VANRAEBROECKX Michiel, responsable QHSE de TOTAL Raffinage de France, site de Donges ;
- Riverains : M. SAGET Yannick, de l'association des acteurs économiques de Bonne Nouvelle ;
- Salariés : à définir. La décision de ce collège doit être apportée au plus tôt à la sous-préfecture de St Nazaire.

## **3. Bilan annuel d'activités des sites installations classées**

### **3.1. Bilan pour ANTARGAZ présenté par Mme Lynda COTTET-GAYDON**

L'exploitant présente le bilan annuel d'activités pour l'année 2014.

Il est successivement présenté le bilan des actions au regard :

- Du Système de Gestion de la Sécurité
- Du retour d'expérience
- De la formation
- Des incidents/accidents
- Des exercices POI
- De la prévention des risques
- De la réduction des risques
- De la protection de l'environnement

ANTARGAZ expose ces projets pour l'année 2015.

### Les questions

L'**association de défense du Brivet** demande à l'exploitant si, dans le cadre de la mise à jour de leur étude des dangers, ANTARGAZ prévoit une étude sismique.

L'**exploitant** répond que cette étude sera en effet jointe à l'étude des dangers qui est à remettre en octobre 2015. La réglementation nationale sur le sujet sismique prévoit la remise des études pour fin 2015. ANTARGAZ aura ensuite jusqu'à fin 2016 pour fixer un échéancier des mesures à mettre en œuvre et jusqu'à fin 2021 pour les mettre en place.

L'**UDPN 44** demande un exposé des résultats des trois audits réalisés par ANTARGAZ durant l'année 2014.

**ANTARGAZ** précise les actions menées à l'issue de ces trois audits :

- inspection de la DREAL : mise à jour du POI
- audit « emplissage des bouteilles » lié à la réglementation ADR : les conclusions de l'audit sont excellentes, ANTARGAZ est certifié.
- deux audits ont été menés (non présentés dans le bilan annuel) sur la partie « requalification des bouteilles » : aucune remarque.

**ANTARGAZ** précise que les audits croisés qualité/sécurité/environnement sont réalisés par des personnes extérieures à l'entreprise.

**ANTARGAZ** annonce qu'il sera détaillé, dans le prochain bilan, les remarques des audits réalisés dans le courant de l'année 2015.

### 3.2. Bilan TOTAL présenté par M. Michiel VANRAEBROECKX

L'exploitant présente le bilan annuel d'activités pour l'année 2014.

Il est successivement présenté le bilan des actions au regard :

- De la protection de l'environnement
- Des actions menées en lien avec la sécurité et l'environnement
- Du Système de Gestion de la Sécurité
- Des incidents/accidents
- Du retour d'expérience
- Des exercices POI
- De la réduction des risques

**TOTAL** expose ces projets pour l'année 2015.

### Les questions

L'**association de défense du Brivet** demande des précisions sur le slide 5. Il est demandé à quoi correspondent les 0,1 M€ attachés à la colonne BU 2015, ligne « PPRT ».

**TOTAL** répond qu'il s'agit du prévisionnel affecté aux travaux de renforcement du bâti des habitations concernées par les mesures prescrites par le PPRT de Donges.

L'**association ADZRP** demande si des capteurs ont été posés sur les bacs de stockages situés près des habitations de la Héliardière.

**TOTAL** répond que, sur les bacs de bruts, de nouveaux détecteurs ont, en effet, été installés récemment, mais que d'autres travaux sont toujours en cours ou programmés.

La **DREAL** précise qu'un arrêté préfectoral a été pris le 17 février 2014 fixant l'échéancier de réalisation des dispositions de sécurité à mettre en place sur les bacs et que les délais de mise en œuvre ne sont pas échus.

Le **CHSCT de TOTAL** apporte un autre élément de réponse en précisant que la pause des capteurs est concomitante avec l'avancement du projet « calculateur C3 » qui a pris du retard. C'est la raison pour laquelle tous les équipements n'ont pas encore été mis en place. Le CHSCT suit ce projet de très près car c'est aussi une de ses préoccupations.

L'**association ADZRP** demande quels sont les moyens mis en place pour enregistrer les plaintes.

**TOTAL** répond que les plaintes reçues chez TOTAL sont systématiquement enregistrées sur un registre, et les actions, qu'elles soient immédiates ou différées, y sont inscrites. Les personnes ayant émis la plainte sont rappelées dès que l'action est clôturée.

L'**association ADZRP** demande s'il y a eu des plaintes enregistrées par les services de la DREAL ou par le 15.

**TOTAL** répond que non.

L'**association ADZRP** demande si le bac fuyard (P877) a été réparé.

**TOTAL** répond que les réparations ne sont pas encore faites mais que le bac est désormais vide. Il existe un deuxième bac utilisé en secours pour le stockage de ce genre de produit qui ne présente pas ce type d'anomalie.

L'**association ADZRP** rappelle que l'année dernière TOTAL a dû évacuer tout le site suite à une coupure d'électricité générale. Elle demande si des mesures ont été prises pour remédier à ce type de situation si elle devait se reproduire.

**TOTAL** précise que tout le site n'a pas été évacué. Il a été procédé à l'arrêt des travaux, le personnel s'est rassemblé aux points de rassemblement prévus à cet effet mais il n'y a pas eu d'évacuation de la raffinerie. Les dispositifs d'arrêt de la raffinerie ont été déclenchés pour mettre en sécurité la raffinerie. Un plan d'actions a été élaboré avec RTE et les services de l'Etat en présence d'un représentant du Préfet. Depuis, 99% des actions ont été menées.

L'**association MNLE** fait remarquer que les questions de sécurité sont aussi liées au système de sous-traitance et à la qualité des intervenants extérieurs.

**TOTAL et le CHSCT** répondent que certaines activités spécifiques sont en effet sous-traitées depuis longtemps et qu'il serait difficile d'internaliser ces activités, du fait de leur spécificité. Elles nécessitent des compétences pointues, de la recherche, du matériel très sophistiqué qu'il faut savoir manipuler et reprogrammer.

L'**UDPN 44** demande si le compte rendu du CODERST, conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, du 20/11/14 au cours duquel a été examiné le projet d'APC sur les rejets atmosphériques de la raffinerie (commission dans laquelle tous les AP sont présentés par les services administratifs) a été rendu public.

La **DREAL** répond qu'il est en cours d'élaboration par la préfecture.

**L'association de défense du Brivet** demande à ce que davantage de personnes soient impliquées pour participer à la campagne des « nez », consistant à faire des relevés matin et soir sur les odeurs ressenties autour de la zone de basse Loire et à les transmettre à Air Pays de la Loire. Huit à dix personnes suffiraient. Aujourd'hui, quatre personnes se sont inscrites.

**Le CHSCT de TOTAL** a bien pris en compte la demande de M. Klein et va traiter le sujet de manière collégiale.

**L'association ADZRP** pose une dernière question sur l'élaboration de l'étude sismique à TOTAL.

**TOTAL** répond qu'elle est également en cours avec les mêmes échéances qu'ANTARGAZ, ces échéances étant réglementaires.

### 3.3. Bilan SFDM présenté par M. Billaud

**SFDM** rappelle qu'il s'agit du bilan portant sur les deux dépôts de la SFDM de Donges, parc A et parc B, puisque le parc B a été intégré à la CSS de Donges dans l'arrêté préfectoral du 18/11/14.

Il présente successivement :

- Les formations dispensées
- Les exercices et test réalisés
- Les incidents/accidents : aucun
- Les actions et investissements réalisés
- Le projet d'extension : qui n'a pas encore été décidé.

### Les questions

**Le CHSCT TOTAL** demande si le projet d'extension concerne des produits blancs ou des produits noirs.

**SFDM** répond qu'elle concerne les produits blancs, c'est-à-dire raffinés : gasoil, fuel... La SFDM ne stocke et ne produit que des produits blancs.

**L'UDPN 44** demande si les problèmes d'apportement évoqués lors de la présentation de SFDM ont été les mêmes pour TOTAL.

**TOTAL** répond que non. Les problèmes rencontrés sont des problèmes de vidange ne mettant pas en cause la structure métallique des appointements.

**L'association ADZRP** demande si un PPRT sera élaboré pour le parc B.

**L'inspection des installations classées du Ministère de la Défense** (Contrôle Général des Armées – CGA) répond par l'affirmative.

## 4. Présentation des actions des services de l'état

La DREAL présente successivement les actions menées sur le site d'ANTARGAZ et de TOTAL.

### Les questions

L'association de défense du Brivet demande pourquoi le bac P877 est appelé « bac benzène » puisque le benzène n'existe plus depuis la fin des années 70 sur la raffinerie de Donges.

La DREAL confirme qu'en effet il ne s'agit pas de benzène pur mais bien d'une coupe riche en benzène.

L'association ADZRP demande si les détecteurs gaz ont été testés lors de l'inspection « caverne » en juillet 2014.

La DREAL répond que l'objet de l'inspection était justement de tester ces détecteurs. Ces contrôles font partie d'une action nationale sur les sites Seveso qui sera poursuivie en 2015.

L'association ADZRP souhaite s'assurer de sa bonne compréhension des non-conformités relevées par la DREAL sur la rétention du bac P877 et la vanne de vidange associée, lors de l'inspection du 24/09/14.

La DREAL précise que l'inspection portait sur la rétention du bac P877, laquelle n'était pas conforme du fait de la présence de végétation. Il a été par ailleurs rappelé à l'exploitant que les vannes de vidange des rétentions doivent rester fermées en permanence. La vanne de la rétention du bac P877 était ouverte et n'a pas pu être fermée lors de la fuite du 23/09/14 ; la vanne avait alors été « fermée » par TOTAL par des sacs de sable.

L'UDPN 44 demande en quoi consiste le contrôle sur les eaux souterraines et ce qui est recherché.

TOTAL répond qu'il existe un réseau de piézomètres sur le site de TOTAL qui permet de suivre la qualité des eaux souterraines. Ce réseau a été renforcé par la mise en place de piézomètres supplémentaires, ce qui va permettre de suivre la qualité des eaux souterraines, en partie Est du site, dans le cadre notamment de la fuite sur le bac P877.

### 5. Présentation des actions de l'inspection des installations classées du Ministère de la Défense (Contrôle Général des Armées – CGA)

M. POUSSET, du CGA, rappelle que l'entreprise SFDM est sur un terrain d'emprise appartenant à l'état. De ce fait, les services instructeurs sont ceux du ministère de la Défense.

Du fait de son implantation parisienne, les contrôles sont moins fréquents mais les temps de contrôle plus longs que ceux de la DREAL.

M. POUSSET présente les résultats de sa dernière inspection qui a porté notamment sur le respect des prescriptions de l'arrêté du 3 octobre 2010 et de l'arrêté du 12 octobre 2011.

En conclusion, le CGA signale trois points sur lesquels il doit rester particulièrement vigilant :

- Les modalités d'intervention en cas de pollution au niveau de l'apponement,
- Le plan d'opération interne (POI),
- L'étude foudre.

### Les questions.

L'association de défense du Brivet demande confirmation que le chargement ne se fait plus « par dôme » mais « par source », et, si ce n'est pas le cas, quelle est l'échéance pour tout passer « en source ».

**Le CGA** répond avoir constaté qu'il reste un poste de chargement par dôme.

**SFDM** précise qu'il n'y a pas d'interdiction sur le chargement en dôme pour le gasoil.

**L'association de défense du Brivet** précise qu'il est interdit de charger de l'essence par dôme.

**SFDM** répond qu'elle ne fait pas de chargement d'essence par dôme, du fait justement de son interdiction. Elle charge du gasoil par exemple et la réglementation l'autorise toujours.

**L'UDPN 44** fait remarquer qu'il y a un projet d'arrêté préfectoral complémentaire pour Total relatif aux rejets dans l'air, et demande si du côté du CGA un projet d'arrêté complémentaire visant à renforcer les modalités de rejets dans l'air est prévu.

**Le CGA** répond qu'il n'y a pas d'arrêté préfectoral complémentaire en préparation car il n'y a pas d'exigence réglementaire nationale pour le site SFDM sur ce sujet.

**L'association SPCNE** fait remarquer que ces contraintes sont également vécues par l'entreprise TOTAL, et s'étonne qu'un renforcement des exigences soit prescrit à l'entreprise TOTAL et qu'elle ne le soit pas à SFDM.

**La DREAL** précise que l'arrêté complémentaire de TOTAL inclut de nouvelles prescriptions du fait du statut « IED » de la raffinerie. La société SFDM n'est pas concernée par cette réglementation.

**L'association SPCNE** aurait souhaité que cette réponse soit faite par la SFDM.

**L'association ADZRP** demande si la SFDM maîtrise bien les opérations de déchargement des navires.

**SFDM** répond que les procédures mises en place il y a plusieurs années relatives au déchargement de navires sont toujours en vigueur et sont efficaces puisqu'aucun incident n'a été à déplorer depuis.

**Le CGA** fait un point sur l'élaboration du PPRT pour le parc B. Le PPRT est toujours d'actualité mais la date n'est pas encore arrêtée. Son lancement devrait se faire dans le courant de l'année 2015. Dès que le lancement sera décidé, une prise de contact avec la mairie sera menée afin de définir les modalités de concertation et d'élaboration du PPRT.

**L'association ADZRP** demande si l'étude de dangers du parc B est terminée.

**Le CGA** répond que l'étude des dangers est faite.

**Le CHSCT TOTAL** demande des compléments d'informations sur les problèmes évoqués par le CGA sur le vieillissement des installations : jusqu'où vont ces problèmes et sur quoi portent-ils.

**Le CGA** répond qu'il s'agit d'un problème lié au planning de rénovation des appontements. Il ne s'agit pas d'un problème particulier sur l'appontement mais juste d'un décalage dans l'avancement des travaux de rénovation des lignes. Une des lignes d'appontement a d'ailleurs été suspendue par précaution.

L'association **MNLE** demande quelles sont les différences entre la DREAL et le CGA par rapport à l'élaboration du PPRT.

Le **CGA** répond que l'arrêté de prescription sera pris par le ministère de la Défense au lieu d'être pris par le ministère de l'Ecologie mais que la procédure est la même : une carte des aléas sera définie et un règlement associé rédigé en conséquence. Les acteurs seront un peu différents : la CGA remplacera la DREAL. Les élus, le préfet et la DDTM seront toujours représentés.

La **DDTM** intervient en précisant que tous les principes ayant présidés à la réalisation du PPRT de Donges seront suivis pour les PPRT autour des sites militaires. Il n'y aura pas de différence réglementaire en terme de traduction dans l'urbanisation ou de prescription sur les biens existants. Il y a un principe très important qui préside à l'action des services de l'Etat, qui est l'équité des citoyens devant les charges publiques ; ce principe est respecté dans le cadre de l'élaboration des différents PPRT.

L'association **ADZRP** demande si l'étude sismique est faite pour le parc B.

La société **SFDM** répond qu'elle est en cours.

## 6. **Autre sujet**

### 6.1. Présentation de l'étude sur la probabilité d'occurrence et le coût des dommages aux tiers

Les trois exploitants présentent à tour de rôle les résultats des études qu'ils ont réalisées.

#### Les questions

L'**UDPN 44** demande des précisions à Antargaz sur les estimations faites.

**ANTARGAZ** répond que la personne ayant réalisé l'étude s'est appuyée sur des documents de la fédération française des sociétés d'assurance et non sur les estimations faites par France Domaine.

L'association **ADZRP** constate que l'étude ne porte pas sur le parc B. Elle demande si cette étude sera faite et si elle pourra être présentée l'année prochaine.

**SFDM** répond par l'affirmative.

### 6.2. Point sur le programme PARI par la DREAL

#### Les questions

L'association **ADZRP** demande pourquoi le programme ne porte que sur 307 logements.

La **DREAL** répond que des choix ont été faits en 2013 lors de la sélection des sites expérimentaux nationaux ; l'Etat a pris le parti de ne retenir que les biens du domaine privé à Donges, ce qui explique ce chiffre. Les commerces et les écoles ne font pas partie du dispositif.

L'association **ADZRP** signale des modifications législatives en cours sur les PPRT et souhaite savoir ce qu'il en est.



La **DREAL** répond qu'un amendement est effectivement en cours sur les PPRT, mais qu'elle ne dispose pas à ce stade de plus d'informations que celles figurant dans l'amendement.

### **6.3. Questions diverses**

L'**association ADZRP** s'enquiert de l'avancement du projet de déviation de la voie ferrée.

En réponse, la **DREAL** expose en séance une présentation, préparée par RFF.

L'**UDPN 44** note que le délai de réalisation est 2020, alors qu'il était question de 2019, et que la promesse initiale de RFF était 2016.

**Monsieur le Maire de Donges** s'interroge sur la réalisation d'un tour de table pour discuter du financement du projet, qui se monte à 150 M€. Il signale que les études ont pu être financées, mais qu'il n'est pas garanti que les travaux puissent être financés compte tenu de la dette de RFF, de celle de l'Etat et des collectivités locales.

L'**UDPN44** signale que le renforcement de l'axe Nantes-Rennes est aussi un projet en cours dont le financement sera quatre fois plus important.

**M. CHARRIER** précise que le tour de table financier a bien été initié.

Le **CHSCT TOTAL** signale que la question du financement est prépondérante, car elle est aussi concomitante à la survie de la raffinerie. Si cette raffinerie doit avoir un avenir, il doit y avoir contournement de la voie ferrée. La question du financement se posera bien évidemment. L'avenir de la raffinerie est intrinsèquement lié au projet de contournement.

L'**association MNLE** estime que cette remarque est tout à fait justifiée.

L'**association de défense du Brivet** fait remarquer que d'autres aspects aussi importants que le détournement de la voie ferrée sont en jeu dans la survie de la raffinerie ; le contexte est bien plus large.

L'**association de défense du Brivet** souhaite faire en conclusion une déclaration, reprise ci-dessous.

Monsieur le Sous Préfet

Une fois de plus les Industriels nous disent que techniquement ,ils ont la situation bien en main.Pourquoi en douter lorsque nous voyons depuis plus de 50 ans les progrès réalisés en matière de sécurité, tant pour le raffinage que pour l'activité dépôts. ;je nommerai pas tous les progrès réalisés :conduite centralisée ;capteurs en tous genres ;vannes télécommandées et à sécurité positive ou inversée. Le raffinage est ainsi passé de l'âge de pierre à l'époque d'Arlane espace,c'est que nous avons entendu. D'où notre interrogation sur l'ensemble des textes (réglementations ;PPRT que je qualifierai de « répressifs. »Helas suite à la déferlante de textes ou de réglementations, il est très contraignant d'entreprendre, ainsi de nos jours il faut être téméraire pour entreprendre quelque chose, de ce fait nous perdons l'esprit d'entreprendre avec les conséquences que l'on connaît pour nos futures générations. Pour nous le PPRT n'a aucun sens .il ne protège en rien le riverain. Le simple bon sens en la matière permet de le comprendre. Un changement de vitrage reste insignifiant. Alors pourquoi s'échiner à préconiser ce type de solution. Nous sommes le seul pays en Europe à avoir une réglementation de ce type . De plus le PPRT pénalise les petites entreprises autour de la raffinerie ou d'Antargaz, sans oublier les commerçants du centre bourg, les condamnant à s'en aller ou à fermer, car de nos jours tout le monde travaille à « argent tendu ».Donges doit pouvoir garder à la fois son tissu industriel qui l'a fait vivre ainsi que la Com d'Agglo. Pour notre association notre slogan reste une raffinerie avec des riverains apaisés, et cela passe par le retrait du PPRT,nous avons toujours pensé qu'une convention de sécurité serait suffisante. Nous réitérons ce point de vue et nous demandons de le transmettre près des hautes autorités de l'Etat que vous représenter.

Association de déense du Brivet

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Secrétaire général de la Sous-Préfecture lève la séance à 18 heures.

Le Secrétaire Général

  
Joseph CHARRIER

**Participants :**

<b>Entité</b>	<b>Nom Prénom</b>
SFDM	BILLAND Christian
SFDM	MEDOUIN Jérôme
SFDM	DEQUIPPE Sylvain
SFDM	GUEDAC Denis
MAIRIE DONGES	LE ROUX Jean-pierre
MAIRIE DONGES	OUISSÉ Louis
CARENE / ST NAZAIRE AGGLOMERATION	PERINEL Ludivine
SDIS	POYAC Patrice
C.S. Sud Estuaire	CHENEAU Paul
ASSOCIATION DE DEFENSE DU BRIVET	KLEIN Remy
ASSOCIATION DE DEFENSE DU BRIVET	DOUCET Bernard
SPCNE	BLANC Jean-Claude
UDPN 44	CHAUSSE Michel
ANTARGAZ	VRINAT Yves
ANTARGAZ	GERVIER Thierry
ANGARGAZ	COTTET GAYDON Lynda
SNCF	CREPAUD Claude
TOTAL DONGES	PRIVE ST LANNE
TOTAL DONGES	NICOL Cyrille
TOTAL DONGES	PAVARD Frédéric
TOTAL DONGES	VANRAEBROECKX Michiel
DDTM 44	LEGRENZI Yves
DREAL	COLIN Marine
DREAL	LONVAUD Séverine
MAIRIE DONGES	DANIEL Jean-Marc
CONSEIL GENERAL	DAVID Roger

Entité	Nom Prénom
DSDEN	DANNEQUIN David
MNLE PAYS DE LA LOIRE NATURELLEMENT	MARTEL Jean-Paul
MAIRIE DE MONTOIR DE BRETAGNE SERVICE URBANISME – ENVIRONNEMENT	GARRY Anne-Sophie
MAIRIE DE MONTOIR DE BRETAGNE	LE DORTZ Margarete
ASSOCIATION DES ACTEURS ECONOMIQUES DE BONNE NOUVELLE	SAGET Yannick
ADZRP	BOSQUE Jean-Luc
SFDM	GUEDAL Denis
SFDM	BILLAUD Christian
CGA	POUSSET Jean-Michel
GPMNSN	GUERIN Mathieu
SOUS-PREFECTURE DE ST NAZAIRE	Danièle BIHORE